

Strasbourg, le 15 octobre 2008

DH-MIN(2008)OB002

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

ORDRE DES TRAVAUX ANNOTÉ

**8^e réunion
15 – 16 octobre 2008**

**Strasbourg
Conseil de l'Europe
Salle G.2, bâtiment Agora**

MERCREDI 15 OCTOBRE 2008**10:00 – 12:30****Point 1 :** **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour****Point 2 :** **Examen de la valeur ajoutée potentielle de lignes directrices sur les procédures visant à développer des relations entre un Etat parent et ses minorités résidant dans un autre Etat**

Dans sa réponse, adoptée le 20 février 2008, à la Recommandation 1735 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur le concept de « nation », le Comité des Ministres a invité le DH-MIN à entreprendre lors de sa prochaine réunion du mois d'octobre 2008 une réflexion sur la valeur ajoutée potentielle de lignes directrices sur les procédures visant à développer des relations entre un Etat parent et ses minorités résidant dans un autre Etat, en tenant compte des travaux actuellement menés en la matière, notamment par la Commission de Venise, le Comité consultatif de la convention-cadre, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE.

M. Brendan F. Moran, directeur au Haut Commissariat aux minorités nationales de l'OSCE présentera les recommandations récemment adoptées par le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE sur le rôle des Etats dans l'établissement et le maintien de liens avec leurs minorités résidant à l'étranger.

M. Bogdan Lucian Aurescu, présentera les constatations et conclusions du rapport sur le traitement préférentiel des minorités nationales par leur Etat parent, adopté par la Commission de Venise en 2001, ainsi que l'évolution ultérieure de la protection des minorités nationales par leur Etat parent.

M. Rainer Hofmann, deuxième Vice-président du Comité consultatif de la Convention-cadre présentera les constatations du Comité consultatif sur les relations avec les Etats parents dans le cadre de la Convention-cadre.

M. Joerg Horn-Aps, Administrateur au Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires présentera les constatations sur les relations avec les Etats parents dans le cadre de la Charte.

Les délégations des Etats membres qui ont adopté une législation relative aux relations établies avec leurs minorités apparentées sont invitées à présenter leur législation et usages internes à l'égard des ces minorités.

Suite à ces exposés, le Comité procédera à un échange de vues sur la valeur ajoutée potentielle que pourrait représenter l'élaboration de lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les procédures visant à développer des relations entre un Etat parent et ses minorités résidant dans un autre Etat ; il donnera au Secrétariat des conseils sur l'action qui pourrait être menée à l'avenir sur ce thème.

14:30 – 17:30

Point 3 : Examen du thème de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires

Lors de ses deux dernières réunions des mois d'octobre 2007 et mars 2008, le Comité a entendu une série de témoignages sur les bonnes pratiques dans le domaine de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires de République slovaque, Roumanie et Serbie, ainsi que sur la «Position de la France sur la question des langues d'origine et des langues maternelle dans le domaine de l'éducation».

Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ce thème et d'inviter les autres Etats à présenter leurs exemples concrets de bons usages en la matière à l'occasion des prochaines réunions.

M. Ivo Berther, chef du Service de promotion des langues (Sprachenförderung) de l'Office de la culture du canton de Grisons (Graubünden) présentera le projet du gouvernement du canton de Grisons (Graubünden) pour le rumantsch grischun dans les établissements scolaires.

M. Roland Verra, directeur d'éducation ladine de Bolzano, présentera un exposé sur «un modèle multilingue pour la minorité ladine».

A l'issue de ces interventions, le Comité tiendra un échange de vues sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir sur ce thème.

Point 4 : Examen du projet de commentaire du DH-MIN sur le projet de réponse des Délégués des Ministres à la Recommandation 222 (2007) du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur « l'enseignement des langues régionales ou minoritaires »

Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a adopté le 1^{er} juin 2007 la Recommandation 222 (2007) sur « l'enseignement des langues régionales ou minoritaires ». Le 2 juillet 2008, les Délégués des Ministres ont examiné un projet de réponse établi par le Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C) et décidé « de communiquer la Recommandation 222 (2007) du Congrès sur « l'enseignement des langues régionales ou minoritaires », ainsi que le projet de réponse y afférent, tel qu'il figure dans le document [CM/Cong\(2008\)Rec222 prov](#), aux comités suivants, afin de recueillir leurs commentaires avant le 1^{er} septembre 2008 : le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), le Comité européen sur les migrations (CDMG), le Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM) et le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) ».

Le Secrétariat du Comité des Ministres a ensuite fait savoir que, comme aucune réunion du DH-MIN n'avait été prévue entre le 2 juillet et le 1^{er} septembre 2008, le délai indiqué dans cette décision devait être considéré comme purement indicatif.

Le Comité est invité à convenir d'éventuels commentaires en tenant compte des éléments que devra établir le Secrétariat.

Point 5 : Tour de table sur les récentes évolutions en matière de minorités nationales

JEUDI 16 OCTOBRE 2008

9:30 – 12:30

Point 6 : Echange de vues entre le DH-MIN et les représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre (ACFC)

Lors de sa 7^e réunion en mars 2008, le DH-MIN a décidé de discuter avec les représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales un certain nombre de questions qui présentent un intérêt commun pour le DH-MIN et l'ACFC.

M. Alan Phillips, président du Comité consultatif, présentera le «*Commentaire thématique sur la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales à la vie culturelle, sociale et économique et aux affaires publiques*», donneront au DH-MIN des informations au sujet de la Conférence «*Renforcer l'impact de la convention-cadre : expérience passée, résultats actuels et défis futurs*», qui se tiendra à Strasbourg les 9 et 10 octobre 2008, et présenteront le nouveau schéma pour les rapports étatiques devant être soumis pour le 3^{ème} cycle de suivi de la Convention-cadre, pour les Etats qui sont Parties à la Convention-cadre.

Après ces interventions, le Comité tiendra un échange de vues avec les représentants du Comité consultatif et fournira au Secrétariat des conseils sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir sur ce thème.

Point 5 : Tour de table sur les récentes évolutions en matière de minorités nationales (continuation)

14:30 – 17:30

Point 7 : Examen du rapport d'activités du DH-MIN (2007-2008)

Le Comité est invité à discuter et à adopter le rapport d'activités (2007-2008) du DH-MIN, en tenant compte du projet qui sera établi par le Secrétariat.

Point 8 : Information sur la mise en place de la base de données et du moteur de recherche

Le Secrétariat présentera un exposé sur la nouvelle base de données et le moteur de recherche.

Point 9 : Election du nouveau président et du nouveau vice-président (sous réserve du renouvellement du mandat du DH-MIN)

Point 10 : Date de la prochaine réunion (sous réserve du renouvellement du mandat du DH-MIN)

Point 11 : **Futurs travaux à long terme – propositions des futurs thèmes par les membres du DH-MIN**

Les membres du DH-MIN sont invités à soumettre des propositions des thèmes éventuels à examiner sur le calendrier des travaux du DH-MIN à long terme

Point 12 : **Approbation de la liste des décisions adoptées au cours de la réunion**

* * *

NB: L'analyse par les experts des réponses au questionnaire sur l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias et sur la collecte des données ethniques et les méthodes adéquates de collecte de telles données n'ont pu être achevées à temps pour la 8^e réunion du DH-MIN. Ces thèmes seront examinés lors de la 9^e réunion du DH-MIN, en mars 2009 (sous réserve du renouvellement du mandat du DH-MIN).